

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
1.24.18

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 OCTOBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Décision modificative n°2 pour l'exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2019. Celui-ci a été marginalement amendé le 5 avril 2019. Puis, le 27 juin 2019, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé. Après le BS 2019, le budget général s'élevait à 675,1 M€ en investissement (hors dette) et à 2.216 M€ en section de fonctionnement. Il convient désormais d'examiner les données relatives à la décision modificative (DM) n°2 pour 2019.

Toutes opérations confondues, les chiffres cumulés du budget 2019 sont les suivants :

Libellés	BP 2019	DM0 2019	BS 2019	DM2 2019	TOTAL	Var. DM2/BP
Recettes de fonctionnement	2.339,4	-0,3	7,4	9,9	2.356,4	+0,4%
Excédent reporté			68,3		68,3	
Dépenses de fonctionnement	2.141,5	-	74,5	14,3	2.230,2	+0,7%
Epargne brute	197,9	-0,3	1,2	-4,4	193,6	-2,2%
Recettes d'investissement	47,3	0,3	3,3	-2,2	48,4	-4,6%
Affectation du résultat n-1			138,6		138,6	
Dépenses d'investissement	709,5	+0	17,5	-21,6	705,5	-3,0%
<i>dont capital de la dette</i>	52,0	-	-	-1,5	50,5	-2,9%
<i>dont dépenses hors dette</i>	657,5	+0	17,5	-20,1	655,0	-3,1%
Besoin de financement n-1			138,5		138,5	
Emprunt d'équilibre	464,3	0,3	13,1	-15,0	462,7	-3,2%
Autorisations de programme	589,2	-	+32,7	147,4*	769,3	+25,7%

Budget général – chiffres exprimés en millions d'euros – crédits réels.

* Dont 144,4 M€ par anticipation du vote du BP 2020.

La variation des dépenses de fonctionnement en DM2 représente +0,7% du BP 2019. En investissement, l'ajustement est de -3%. Sur cette base, l'emprunt d'équilibre peut être réduit de 15 M€ soit un total de 462,7 M€ après DM2.

Je vous propose à présent de détailler ces différents mouvements, en section de fonctionnement (I) et en section d'investissement (II).

I – La section de fonctionnement

Elle comprend +14,3 M€ de dépenses et +9,9 M€ de recettes. Le solde ressort à -4,4 M€

A – les dépenses

Le secteur solidarité

Les dépenses supplémentaires de ce secteur représentent 9,1 M€

Le plus important besoin concerne la politique de l'enfance avec la revalorisation des enveloppes pour l'hébergement (+7,5 M€). Ce complément doit permettre de faire face à l'accroissement du nombre d'enfants à placer, notamment les mineurs non accompagnés (MNA).

Le budget du secteur des personnes handicapées est ajusté en fonction du rythme des dépenses observé (+4,8 M€). Le budget de la Prestation de compensation du handicap (PCH) adulte est ainsi corrigé (+2,8 M€ pour un budget initial de 83,1 M€), de même que celui de l'hébergement (+2,2 M€ pour un budget initial de 156,3 M€).

Les autres revalorisations du secteur solidarité ne représentent que 1,1 M€ et se concentrent principalement en faveur de l'hébergement des personnes du bel âge (+0,7 M€) et des "sinistrés de la rue d'Aubagne" (0,2 M€).

Cette décision modificative est également l'occasion d'ajuster les crédits au plus proche des besoins. Ainsi, un volume de 4,4 M€ de réductions de crédits est également proposé. Il concerne principalement les allocations RSA (-1,5 M€), les contrats d'insertion (-1,5 M€), le dispositif d'aides des personnes du bel âge pour la partie domicile et des personnes handicapées (allocation compensatrice pour tierce personne et prestation de compensation du handicap des moins de 20 ans) (-1,4 M€).

Les secteurs de l'équipement et de l'aménagement du territoire

La DM2 voit l'accroissement des dépenses dans ces secteurs de 2,3 M€

Concernant le secteur patrimoine, un budget complémentaire de 1,4 M€ est nécessaire afin de régulariser le paiement de factures d'électricité et de gaz de 2018 qui n'avaient pas pu être émises par le prestataire d'une part, et faire face à l'augmentation de 6% du tarif de l'électricité depuis le 1^{er} juillet d'autre part. Enfin, le développement des maisons du bel âge ainsi que des nouveaux services du Département génèrent également une augmentation des facturations.

Par ailleurs, diverses actions sont mises en œuvre en faveur du développement du territoire (0,9 M€) : la participation départementale au salon des agricultures (0,3 M€), le débroussaillage des routes et l'entretien du matériel dédié (0,2 M€), le partenariat avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille [agAM] (0,1 M€), la subvention départementale pour l'élaboration de la stratégie départementale de la biodiversité (0,1 M€)...

Le secteur du cadre de vie

Dans le domaine des sports, les subventions aux associations sont revalorisées de 2 M€ Il en est de même pour le domaine culturel avec une revalorisation de 0,5 M€ en faveur du dispositif des chants de Noël et de celui de "Provence en scène" notamment.

Au sein du secteur jeunesse, l'ajustement des crédits dédiés au dispositif carte collégien, compte tenu de la fin de validité du millésime 2018/2019, peut être fait. Les cartes ont été clôturées fin août 2019. Ainsi, une réduction de 7,5 M€ de crédits est possible. Cette proposition ne remet nullement en cause le succès du dispositif. En effet, pour sa première année d'existence, plus de 80% des cartes ont été retirées par les collégiens.

Les finances

La DM2 voit l'accroissement de ses postes de charges d'environ 7,5 M€

Cette augmentation est liée très majoritairement à l'ajustement des dotations aux provisions (+6,7 M€). Ces éléments font l'objet d'un rapport détaillé à la présente séance. Par ailleurs, un abondement des crédits budgétaires (+1,5 M€) relatifs aux créances admises en non valeur et aux frais d'intérêts moratoires est également prévu. Le sujet des admissions en non-valeur fait lui aussi l'objet d'un rapport détaillé à la présente séance. De même, les contributions fiscales, notamment au titre des fonds de péréquation sont abondés de 0,8 M€

Enfin, les charges financières sont en réduction de 1,9 M€

B – les recettes

Les ajustements représentent +9,9 M€ dont les principaux mouvements sont décrits ci-dessous.

Les dotations aux provisions sont également ajustées en recettes (+4 M€).

Les dividendes liés aux participations du Département sont en augmentation de 0,9 M€ Ils sont de 2,9 M€ pour l'année 2019 (contre 1,9 M€ en 2018). Ils concernent principalement les produits perçus de la Compagnie nationale du Rhône (2,1 M€) et de la société publique locale Aéroport Marseille Provence (0,4 M€).

Le produit de fiscalité est ajusté de +1,9 M€ Ce mouvement correspond à la revalorisation du produit attendu 2019 de taxe d'aménagement prévu au BP à 11,1 M€ Il est proposé désormais à 13 M€ compte tenu du rythme d'encaissement constaté depuis le 1^{er} janvier.

Dans le secteur social, les ajustements sont de +1,9 M€ En particulier le dispositif Etat de prise en charge pour les MNA représente 1 M€ de recettes. Recettes d'une part très éloignées du coût des MNA pour le Département qui devrait s'établir à près de 40 M€ en 2019 et d'autre part, compte tenu de nouvelles modalités de calcul, diminuées par trois par rapport à 2018 (l'Etat avait alors versé plus de 3 M€ au bénéfice du Département).

Enfin un certain nombre d'inscriptions complètent les recettes de fonctionnement de cette DM2 : loyers, prise en compte des notifications reçues, des régularisations d'encaissements exceptionnels, ajustement des recettes au niveau des réalisations notamment dans les domaines du social, de l'administration générale, de la culture...

II – La section d'investissement

La section d'investissement comprend une diminution de 20,1 M€ des crédits (hors dette), une augmentation de 147,4 M€ des autorisations de programme (AP) (dont 144,4 M€ au titre des AP 2020 votées par anticipation du vote du BP 2020 prévu début avril 2020) et une diminution de 2,2 M€ des recettes (hors emprunts).

A – les dépenses

Au niveau des crédits, comme il est de coutume lors des décisions modificatives, le point sur les différents calendriers de travaux permet un certain nombre de réajustements (redéploiements, baisses ou augmentations). Globalement, ceux-ci sont réduits de 20,1 M€ (hors dette) sur une masse de 675 M€ soit 3% de réduction proposée. Certains programmes font toutefois l'objet d'abondement de crédits.

Parmi les principaux abondements de programmes, le plan mobilité fait l'objet d'une revalorisation de 41 M€ conformément à l'engagement financier départemental dans le projet pour le renouvellement des matériels du métro de Marseille de compétence Métropolitaine. Les dispositifs d'aides aux communes sont ajustés de +10 M€ portant ainsi le potentiel de crédits 2019 à 156 M€

Enfin, dans le secteur de l'aménagement du territoire, une proposition d'inscription de 3,2 M€ correspondant à une avance d'une subvention de 8 M€ en faveur de la SPL la Ciotat Shipyards (ex SEMIDEP) est portée à la présente décision modificative. Cette subvention départementale s'inscrit dans le projet de la société d'acquisition d'un nouvel ascenseur à bateaux.

Concernant le remboursement annuel du capital de la dette, une diminution des crédits de 1,5 M€ est prévue.

Ainsi après DM2, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 655 M€ et les dépenses en capital à 50,5 M€

Concernant les autorisations de programme (AP), il est procédé à l'ajustement du stock des AP en cours. Notamment, certaines AP antérieures à 2018 sont réduites (-43,4 M€).

Un accroissement des AP de 190,8 M€ est également prévu en DM2, il se décompose en deux phases :

- la première, de 46,4 M€ correspond aux stricts besoins d'ajustements 2019,
- la seconde, de 144,4 M€ correspond aux autorisations de programme positionnées afin de pouvoir engager les projets 2020 avant le vote de budget primitif prévu en avril. Les volumes proposés correspondent à un rythme habituel d'engagement et permettront la continuité des actions dans les domaines de la mobilité, de la maintenance et la construction des bâtiments et collèges, des travaux routiers, des investissements informatiques, dans les dispositifs logement et aides aux communes...

Après DM2, compte tenu de l'ensemble de ces mouvements, le stock total d'AP s'élève à 6 milliards d'euros, dont 2 milliards d'euros restent à financer.

B – les recettes

Les mouvements enregistrés en recettes d'investissement représentent un flux de -2,2 M€

Le produit attendu au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est ajusté à la hausse de 2,2 M€ Le produit attendu 2019 est ainsi de 21,5 M€

Dans le domaine routier, un mouvement de -3 M€ est prévu afin d'ajuster les participations de co-financiers aux travaux réalisés.

Enfin le produit des cessions immobilières est révisé à la baisse (-1,4 M€) afin de correspondre au produit attendu de 8,6 M€ en fin d'année.

Compte tenu de l'ensemble des mouvements, l'emprunt d'équilibre est réduit de près de 15 M€

Les budgets annexes du laboratoire départemental d'analyses, de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF), du centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) et des ports départementaux connaissent des mouvements de crédits non substantiels. Ceux-ci ne font pas l'objet de développement particulier, au-delà des différentes opérations d'intégration de résultats.

Concernant le CMMPD, l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 constaté de 0,4 M€ est, comme l'autorise la règlementation comptable M22, différée au budget 2020.

Concernant la DIMEF, il est proposé une affectation partielle de 3 K€ du résultat de fonctionnement constaté 2018 dès cette décision modificative. Le solde, soit 590 K€, est affecté au budget 2020, conformément aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M22.

Par ailleurs, la présente décision modificative intègre plusieurs mouvements au titre de l'apurement des comptes historiques du fonds de solidarité pour le logement (FSL), désormais transféré à AMPM.

Trois jeux d'écriture comptable sont ainsi nécessaires :

- le transfert des stocks de prêts FSL à AMPM nécessaire au comptable public afin d'apurer les comptes pour un montant de 3,6 M€
- l'abandon du solde de créances de prêts afin de faciliter la gestion entre le Département, la caisse des allocations familiales et AMPM pour un montant de 0,2 M€
- l'apurement d'un écart historique par l'émission d'un mandat de dépenses de 0,4 M€

Enfin, il convient de déroger aux règles de caducité des autorisations de programme récurrentes millésimées du règlement financier et d'autoriser l'affectation et l'engagement d'opérations nouvelles et la modification des opérations antérieures sur la période allant du 1^{er} janvier 2019 à la date du vote du budget primitif 2020. Cette dérogation doit permettre de faciliter l'exécution des projets sur la période 2020 avant vote du budget primitif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL